

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 décembre 2011 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Suzette Bigras, Tom Whitton
Guillaume Bouvrette, Nathalie Chayer, James McAllister

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h25. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2011-12-08.344

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 novembre 2011 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 novembre 2011 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-12-08.345

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 novembre 2011 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Approbation du budget révisé de l'O.M.H. de Deux-Montagnes pour l'année 2011

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-12-08.346

D'APPROUVER le budget révisé 2011 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Deux-Montagnes, daté du 14 novembre 2011.

ADOPTÉE

2.2 Nomination de Mario St-Charles au Comité consultatif d'urbanisme

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et majoritairement résolu

2011-12-08.347

DE NOMMER monsieur Mario St-Charles, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de monsieur Tom Whitton.

ADOPTÉE

2.3 Police régionale de Deux-Montagnes - Entente intermunicipale - Renouvellement temporaire

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est partie à une entente intermunicipale de service de police intervenue entre la Ville de Sainte-Marthe-dur-le-Lac, la Municipalité de Pointe-Calumet et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, concernant la desserte des services policiers ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de renouvellement, ladite entente, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour une période de cinq (5) ans, expire le 31 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT l'avis de non-renouvellement de l'entente du 31 décembre 2011 de la Municipalité de Pointe-Calumet, de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de la Municipalité de St-Joseph-du-Lac ;

CONSIDÉRANT que suite à ces avis de non-renouvellement, les parties sont actuellement à négocier une entente visant la mise en place d'une régie intermunicipale de police ;

CONSIDÉRANT les délais imputables à la création d'une régie intermunicipale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intervalle, de prolonger, entre les parties, et ce, pour une période d'un (1) an, à savoir du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, ladite entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale doit être amendée pour donner suite à l'entente entre les parties ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-12-08.348

DE RENOUVELER l'entente intermunicipale relative à la police régionale de Deux-Montagnes entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour une durée d'un (1) an, à savoir du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, l'amendement à l'entente intermunicipale concernant le renouvellement de l'entente pour une période de 1 an, à savoir du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, ainsi que la nouvelle formule de partage des coûts.

ADOPTÉE

2.4 Versement d'aide financière - Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 29 novembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-12-08.349

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation Sercan	120 \$
Centre de prévention Le Faubourg	150 \$
Paroisse St-Agapit – Semainier Paroissial	200 \$
Forains Abyssaux	250 \$
Fondation du Collège Lionel-Groulx	250 \$
Coop Sur les Ailes des artisans	170 \$
PDM en spectacle	300 \$
Manoir Grand-Moulin – Soupe de Noël des résidents	350 \$
Association de ringuette de Deux-Montagnes	250 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.5 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 29 novembre 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-12-08.350 D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées,

Nadia Eve Gignac	100 \$
Émilie Forget	100 \$
Julie Dansereau	100 \$
Annie Bigras	100 \$
Gabrielle Lauzon	100 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.6 Approbation des prévisions budgétaires 2012 de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTEUDM)

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-12-08.351 D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées, pour l'année 2012, au montant de 1 063 285 \$, impliquant une quote-part de 508 239 \$ pour la Ville de Deux-Montagnes, payable en quatre (4) versements ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.414.00.959.

ADOPTÉE

2.7 Adoption du budget 2012 du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides

CONSIDÉRANT que le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) a dressé les budgets pour le transport régulier et le service de transport adapté pour l'exercice financier 2012 ;

CONSIDÉRANT que l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, applicable au CITL en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, prévoit que les budgets du CIT doivent être adoptés par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-12-08.352 D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2012, les budgets pour le service de transport régulier et le service de transport adapté du Conseil intermunicipal de transport Laurentides.

DE PAYER au CITL, le premier de chaque trimestre, la contribution de la municipalité à répartir selon les termes de l'entente constituant le CITL.

DE RECONNAITRE que tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 16 novembre 2011 ;
- Comité intermunicipal d'incendie du 18 avril et du 20 juin 2011.

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h36. Sept citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h02.

***Dépôt par madame Monique Dorion d'une pétition concernant le projet de règlement n° 1445 modifiant le règlement de zonage.**

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement de taxation 2012

Monsieur Guillaume Bouvrette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement sur la taxation pour l'année 2012.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation et les diverses compensations pour l'exercice financier 2012.

5.2 Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de réhabilitation des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement décrétant une dépense et un emprunt d'une somme d'environ 4 100 000 \$ pour les travaux de réhabilitation des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout.

5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1371 afin de supprimer l'obligation de demander des permis pour certains types de travaux

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1371 afin de supprimer l'obligation de demander des permis pour certains types de travaux.

Ce règlement aura notamment pour objet de supprimer l'obligation de demander un permis pour les travaux de déblai et de remblai, et d'installation d'une clôture et d'un muret.

5.4 Adoption – Règlement n° 1441 – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de créer la zone R3-60 dans le secteur du boulevard du Lac, entre la 10^e avenue et la 12^e avenue, et de prévoir les usages et normes applicables

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 août 2011 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter : aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçu dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de créer la zone R3-60 à même une partie des zones R1-35 et R1-36, d'y autoriser les usages unifamilial, bifamilial et trifamilial, et multifamilial, de prévoir également des normes quant à la hauteur des bâtiments, aux marges minimales, aux coefficients et à l'aménagement paysager ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-12-08.353

D'ADOPTER le Règlement n° 1441 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin de créer la zone R3-60 dans le secteur du boulevard du Lac, entre la 10^e avenue et la 12^e avenue, et de prévoir les usages et normes applicables*».

ADOPTÉE

5.5 Adoption – Règlement n° 1448 – Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura notamment pour objet :

- D'interdire le stationnement sur une partie de la 7^e avenue et de la 15^e avenue sud ;
- De limiter le stationnement sur la rue Royal Park, sur la rue Normandie, entre la 9^e et 11^e avenue, et sur la rue Guy, entre la 14^e avenue et la rue du Régent ;
- D'interdire les demi-tours sur la 20^e avenue, entre la rue Guy et la piste cyclable.

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-12-08.354 D'ADOPTER le Règlement n° 1448 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement*», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.6 Adoption – Règlement n° 1447 – Règlement modifiant le Règlement n°1011.98 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 novembre 2011 et qu'un projet de règlement a été présenté ;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura notamment pour objet de prévoir :

- ✓ Que la rémunération de base et la rémunération additionnelle des élus sera indexée, pour les années 2011 à 2013 selon le taux d'augmentation des employés syndiqués cols blancs ;
- ✓ Que l'indexation sera rétroactive au 1^{er} janvier 2011.

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-12-08.355 D'ADOPTER le Règlement n° 1447 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement n°1011.98 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Deux-Montagnes*», tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Novembre 2011

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2011 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 813 073,50 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	360 341,85 \$

6.2 Renouvellement du contrat de services d'entretien des logiciels et progiciels d'applications municipales de GFI

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-12-08.356 DE RENOUVELLER le contrat de service d'entretien des logiciels et progiciels pour l'année 2012, avec GFI Solutions d'affaires, pour la somme de 50 608,53 \$, plus taxes : la directrice des Finances et trésorière est autorisée à signer le contrat de service.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 527 de chacun des services.

ADOPTÉE

7. Greffé

7.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres suivants du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, à savoir :

Monsieur Marc Lauzon, madame Suzette Bigras, monsieur Mario St-Charles, monsieur Tom Whitton, madame Nathalie Chayer, monsieur Guillaume Bouvrette et monsieur James McAllister.

8. Ressources humaines

8.1 Engagement de personnel permanent au Service de police régionale de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, datée 11 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT la fin d'emploi d'un agent permanent ;

CONSIDÉRANT l'absence de plusieurs policiers permanents ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-12-08.357 D'ENGAGER madame Patricia Galipeau Minotto à titre de policière permanente au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 9 décembre 2011, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

D'ENGAGER monsieur Patrick Lindsay à titre de policier permanent au Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, rétroactivement au 25 mars 2011, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-215-01-141.

ADOPTÉE

8.2 Engagement de personnel temporaire au Service des loisirs et services communautaires – section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Piché directeur des loisirs et Services communautaires, datée du 17 novembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-12-08.358

D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-721-03-141.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-12-08.359

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	316, 8 ^e avenue (Lot 1 606 140)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale de type «bungalow». Le revêtement extérieur de la façade principale sera à plus de 75% de pierres et de briques de couleur «gris nuancé» et les revêtements extérieurs secondaires sont de vinyle de couleur «gris nuancé». Les murs latéraux et arrière seront recouverts de vinyle à 100% de la même couleur.

B) 1201 chemin d'Oka (Lot 1 973 979)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de la structure d'affichage sur socle, d'une superficie approximative de 36pi ² avec éclairage extérieur encastré.
C) 1906, chemin d'Oka (Lot 1 973 780)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'installation d'une enseigne constituée d'un panneau de «plexiglass», de 240 pouces par 36 pouces de hauteur à l'intérieur de la structure existante sur la façade principale du bâtiment.
D) 603, chemin d'Oka (Lot 1 605 855)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'installation d'une enseigne constituée d'un panneau de «sentra», de ¼ ou ½ pouce d'épaisseur et de 86 pouces de largeur par 38 pouces de hauteur.
E) 26, 8 ^e avenue (Lot 1 605 477)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, selon le plan modifié pour la façade seulement, concernant le projet de construction d'un bâtiment multiplex de 3 étages. Le revêtement extérieur de la façade principale sera de brique CanExel à 24 %, de pierre architecturale à 45 % et de blocs architecturaux à 31 %. La présente résolution modifie la résolution 2011-07-14.209 d).

ADOPTÉE**10. Travaux publics****10.1 Formation d'un comité de sélection pour le contrat de services professionnels pour le remplacement ou la réhabilitation des infrastructures du Boulevard des Promenades**

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel d'offres pour le contrat de services professionnels pour le remplacement ou la réhabilitation des infrastructures du Boulevard des Promenades ;

CONSIDÉRANT que la ville doit évaluer les soumissions selon le système obligatoire de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2011-12-08.360

DE FORMER un comité de sélection composé de Messieurs Jean Langevin, Denis Berthelette, Martin Angers et Martin Pelletier pour l'évaluation des soumissions pour le contrat de services professionnels pour le remplacement ou la réhabilitation des infrastructures du Boulevard des Promenades.

ADOPTÉE

10.2 Adjudication du contrat pour la fourniture de produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration, pour l'année 2012

CONSIDÉRANT QUE le regroupement d'achat de produits chimiques de la rive nord a procédé à un appel d'offres, par l'entremise de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, pour et au nom des villes membres du regroupement d'achat, pour la fourniture des produits chimiques de traitement pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 28 novembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-12-08.361

D'ACCEPTER les recommandations, en date du 28 novembre 2011, de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics et d'accorder les contrats de fournitures de produits chimiques de traitement en 2012, aux plus bas soumissionnaires conformes, à savoir :

DESCRIPTION	FOURNISSEUR	COÛT
Chlore gazeux bonbonne de 68,8 kg	Cleartech Industries Inc.	2,19 \$ / Kg
Chlore gazeux bonbonne de 907,2 kg	Brentag Canada Inc.	0,929 \$ / Kg
Polymère eau potable	Produits chimiques Erpac	5,15 \$ / Kg
Alun (sulfate d'aluminium à 48,8 %)	Kemira	0,0995 \$ / Kg
Silicate de sodium solution « N »	Brentag Canada Inc.	0,329 \$ / Kg

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.412.00.635.

ADOPTÉE

10.3 Autorisation de dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 28 novembre 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2011-12-08.362

D'AUTORISER les dépenses en immobilisations suivantes, pour la somme de 65 000 \$, plus taxes :

- Réfection d'une pompe de la station Larry-Cool ;
- Acquisition d'un bâtiment préfabriqué avec accessoires incluant les frais de transport et travaux électriques et électroniques ;
- Acquisition d'un système de communication pour la station Larry-Cool

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement, remboursable sur cinq ans.

ADOPTÉE

11. SÉCURITÉ INCENDIE

11.1 Entente de service de transport d'urgence avec le CIT Laurentides

CONSIDÉRANT qu'en vertu du plan des mesures d'urgence, la ville doit conclure des ententes pour assurer les secours aux citoyens dans le cas d'un sinistre majeur ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-12-08.363

DE SIGNER, avec le CIT Laurentides, l'entente de secours aux personnes évacuées, lors d'un sinistre majeur. L'entente est d'une durée de 5 ans : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente avec le CITL.

ADOPTÉE

12. Loisirs et Services communautaires

12.1 Demande d'assistance financière 2011 - Club social des citoyens seniors

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 17 novembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-12-08.364

D'OCTROYER une assistance financière de 6 011 \$ au *Club social des citoyens seniors*.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée par le poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

12.2 Renouvellement du contrat de licence et de support du logiciel Symphony

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2011-12-08.365

DE RENOUVELER, pour une période de 3 ans, le contrat de licence et de support du logiciel Symphony, pour la bibliothèque municipale, au coût de 8 700,27 \$ pour l'année 2012, plus indexation pour 2013 et 2014 : Madame Johanne Chaput est autorisée à signer le renouvellement de contrat.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.772.01.527.

ADOPTÉE

12.3 Aide financière à la Fondation de l'Hôpital St-Eustache (Campagne de financement 2011-2016)

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville et la Fondation de l'Hôpital St-Eustache d'une durée de 5 ans au sujet d'une campagne majeure ;

CONSIDÉRANT que dans ladite entente, il est question d'appui financier débutant en 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu de verser à la Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache un montant annuel de 7 046 \$ pendant 5 ans ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2011-12-08.366

D'ACCORDER une assistance financière de 7 046 \$ à la Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache. Ce montant représente la contribution 2011 selon l'entente entre la Ville de Deux-Montagnes et la Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

13. Deuxième période de questions spécifiques
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h16.
Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h49.

14. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2011-12-08.367 DE LEVER la présente séance à 21h49.

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier